

Département de la Manche
Arrondissement de Coutances
Canton de Créances
Commune de Saint-Germain-sur-Ay

Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal

Date de convocation : 8 juillet 2025

Nombre de conseillers :

en exercice : 15

présents : 09

votants : 11

Date d'affichage de la liste des délibérations : 17 juillet 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le quinze juillet à vingt heures et trente minutes, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la salle polyvalente du bourg, 45 rue de l'Eglise, sous la présidence de M. Le Maire, Christophe GILLES.

Présents : GILLES Christophe – GIAVARINI Pascal – LEPAGE Michel - LEBLOND Christine – YBERT Valéry – VANDENAWEELE Guy - LE GUILLOUX Vanessa - GRINCOURT Vincent - LECOEUR Maurice

Absents excusés :

POZZO Maryvonne a donné procuration de vote à GILLES Christophe.

THIENNETTE Claude a donné procuration de vote à VANDENAWEELE Guy.

Absentes : FOSSEY Flavie - LACAILLE Estelle – LECORNU Séverine - LEMAITRE Stéphanie -

Secrétaire de séance :

LEBLOND Christine.

3 – DOMAINE & PATRIMOINE

3.2 – Aliénations

Autoriser M. Le Maire à commercialiser la parcelle

cadastree Section AK Numéro 338

- Délibération n° DEL2025-07-16

M. Le Maire rappelle aux conseillers :

- par délibération n° DEL2025-05-05 du 15 mai 2025, il a été décidé de désaffecter du domaine public communal les parcelles cadastrées Section AK, Numéros 311 et 328, du lotissement communal Les Salicornes, afin de pouvoir commercialiser aux propriétaires intéressés, un morceau de parcelle complémentaire ;
- GEOMAT a procédé au bornage et au re-numérotage de ces parcelles ;
- par délibération n° DEL2025-06-02 du 19 juin 2025, il a été décidé de fixer le prix de vente de ces parcelles à 10,00 €/m2 et d'autoriser M. Le Maire ou son représentant à signer les actes de ventes en l'étude notariale de maître Romaric Leforestier (La Haye).

Le Conseil Municipal,

VU, Le Code Général des Collectivités Locales,

VU, La Délibération du 15 mai 2025,

Département de la Manche
Arrondissement de Coutances
Canton de Créances
Commune de Saint-Germain-sur-Ay

VU, Le Plan de Division réalisé par GEOMAT,

VU, La Délibération du 19 juin 2025,

Après avoir entendu l'exposé de M. Le Maire,

Après en avoir délibéré,

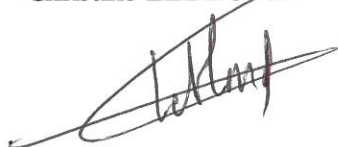
DECIDE

- Article 1^{er} : de prendre acte de l'accord écrit en date du 7 juillet 2025 des propriétaires en indivision, M. Vincent SIMON et madame Corinne LHOTELLIER, domiciliés 9 La Pouchinière, 50750 Quibou de leur souhait d'acquérir la parcelle complémentaire à leur parcelle AK 294 du lotissement touristique Les Salicornes, cadastrée Section AK Numéro 338 (parcelle mère AK 311) d'une superficie de 68 m² conformément aux conditions de vente précisées dans la délibération du 19 juin 2025, n° DEL2025-06-02 ;
En conséquence, M. Le Maire est autorisé à procéder à cette vente à 10,00 € x 68 m² soit 680,00 €, les frais de notaire étant à la charge des acquéreurs ;
- Article 2 : cette délibération complète la délibération n° DEL2025-06-02 du 19 juin 2025.
- Article 3 : que le produit de cette vente sera comptabilisé sur le budget principal commune (le budget du lotissement touristique Les Salicornes étant clôturé).

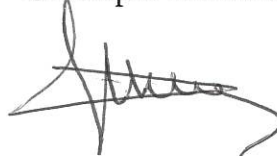
Adopté à la majorité
(11voix pour, 0 voix contre, 0 abstention)

Fait à Saint-Germain-sur-Ay,
Le 15 juillet 2025,

La Secrétaire de Séance,
Christine LEBLOND



Le Maire,
Christophe GILLES



Le Maire de la commune de Saint-Germain/Ay :

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte affiché et transmis au contrôle de légalité conformément au visa apposé ci-dessus ;
- informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Caen dans un délai de deux mois à compter de l'acquisition de son caractère exécutoire.